

2021 N°26



*Bulletin
Municipal
Villars les
Bois*



Sommaire

Le mot du maire	1
Les associations de la commune	2 à 12
Ecole de musique (ADMS)	13
La MARPA de Chérac	14
Le SIPAR	14
Les Pompiers	15
Le Point d'Accès au Droit	15
Rézo pouce et Allo bus	16
Les horaires des bureaux de Poste de Brizambourg, Burie et Migron	17
La Gendarmerie et Assemblée Générale du Crédit Agricole	17
Information ENEDIS sur l'élagage	18
Informations utiles	19/20
Permanences des conseillers départementaux	20
Carte de la Communauté d'Agglomération de Saintes	21
Etat civil	22
La page Facebook	22
Photos des travaux du Puits et de la fontaine de Font-Robert + chenil	23
Les Finances de la commune	24
Le conseil municipal	25
Comptes-rendus des conseils municipaux 2020.....	26 à 33



39 rue de la Mairie
17770 VILLARS LES BOIS
☎ 05 46 94 96 24

💻 contact@communevillarslesbois.fr
www.communevillarslesbois.fr

Ouverture au public : le mardi de 18h00 à 19h30
et le jeudi de 14h00 à 18h00





Chères Villarboisiennes, chers Villarboisiens,

A l'heure où j'écris ces mots, l'année 2020 n'est pas arrivée à son terme, mais je crois que nous avons tous hâte qu'elle se termine, avec l'espoir que la suivante aura une autre tonalité.

La crise sanitaire, au rythme des confinements et déconfinements, couvre-feux et gestes barrières, aura marqué chacun d'entre nous. A tous ceux qui ont été touchés dans leur corps par ce fléau qu'est la Covid, je souhaite un prompt rétablissement.

En regardant la pandémie dans sa globalité, je pressens combien elle résulte d'une mondialisation débridée, portée par un libéralisme économique devenu la norme dans bon nombre de pays, dont la France. Cette catastrophe montre que le choix d'aller vers une économie toujours plus libérale, impacte nos vies, et cela, au cœur même d'un petit village de Charente-Maritime. Une des leçons à tirer de la crise est assurément de garder en mémoire qu'il vaut mieux commercer avec nos producteurs locaux, qu'aller chercher à des milliers de kilomètres les mêmes biens. En apparence moins chers, nous découvrons aujourd'hui le coût social de ces produits.

Dans les périodes tourmentées, nous pouvons heureusement nous raccrocher à certaines valeurs, bien présentes à Villars-les-Bois. La preuve dans le bel élan de solidarité de notre association Loisirs et Détente qui, lors des premiers mois de confinement, a su fédérer une trentaine de bénévoles pour confectionner des masques que nous vous avons ensuite distribués. Un grand merci à toutes ces personnes, parfois venues de communes voisines.

L'année 2020 fut aussi marquée par des élections. Je vous remercie pour la confiance que vous avez bien voulu me renouveler. Même si la période complique toute chose, la nouvelle équipe est au travail, et son engagement a permis la réalisation d'un bel ouvrage à la fontaine de Font-Robert. La belle initiative portée par Dominique Fays, permet à la commune d'être toujours plus accueillante pour des coûts de réalisation modérés.

Du côté technologique, la fibre optique se fait attendre. Le chantier a pris près d'une année de retard en raison de la Covid et de problèmes techniques. On nous promet la connexion des usagers de Villars pour le premier semestre 2021. Mais attention, la connexion n'est pas automatique : lorsque vous serez éligible, il vous faudra faire une demande d'abonnement à votre opérateur.

Concernant la reprise des concessions à l'abandon dans notre cimetière, elle est entièrement terminée. La première phase d'enherbement donnant entière satisfaction, cette action sera généralisée à l'ensemble du cimetière, dès cette année. En excluant totalement le désherbage chimique, notre commune répond parfaitement aux exigences environnementales actuelles.

A vous, propriétaires, toujours me faut-il répéter que si la propriété donne des droits, elle impose aussi des devoirs. L'entretien des haies, leur élagage en bordure de voie, est de votre responsabilité. Les terrains doivent être régulièrement entretenus pour ne pas gêner votre voisinage. Et je rappelle à tous, que les fossés communaux ne sont pas des exutoires pour pierres, sacs, fils de fer et autres déchets, que nous trouvons trop souvent sous nos broyeur, lorsque nous en faisons l'entretien.

L'équipe municipale a hâte de vous retrouver, mais il est trop tôt pour vous communiquer les dates de nos traditionnels rendez-vous. L'organisation des vœux, comme celle du repas communal, restent en suspens. Dès que nous le pourrons, nous organiserons un moment convivial afin de partager à nouveau ces moments qui fondent notre besoin de vivre ensemble.

Je vous souhaite à toutes et tous une très belle année 2021, qui portera, je l'espère, toutes vos espérances et celles de vos proches.

Fabrice BARUSSEAU

Foyer Rural

L'année 2020 aura été pour le Foyer Rural une année blanche ou presque, car nous n'avons pu organiser que 2 manifestations au lieu de 7 d'habitude. La COVID 19 est arrivée et est toujours bien présente. Nous espérons que pour 2021 tout va s'arranger mais il n'y a rien de sûr !! Vu l'évolution dans le pays et les pays européens !!

Je remercie les bénévoles que nous sollicitons chaque année car sans eux certaines manifestations ne seraient pas réalisables.

Je félicite l'ensemble du Foyer Rural pour leur dévouement tout au long de l'année.

Nos manifestations pour 2021

Avril ▶ Théâtre

Samedi 15 mai ▶ Marche semi-nocturne

Dimanche 6 juin ▶ Sortie vélos

14 juillet ▶ Marche + moules frites

15 août ▶ Villars en fête

Samedi 23 octobre ▶ Soirée entrecôtes

31 décembre ▶ Repas de la Saint-Sylvestre

Bien sûr toutes nos manifestations se réaliseront suivant l'évolution de l'épidémie.

Notre assemblée générale aura lieu le vendredi 10 septembre 2021 à 19h30 à la salle des fêtes.

L'équipe du Foyer Rural vous adresse ses meilleurs vœux pour l'année 2021.

Le Président, Dominique FAYS

La composition du bureau :

Président : Dominique FAYS

Vice-présidente : Nathalie BARUSSEAU

Trésorier : René ARNAUD

Trésorière-adjointe : Marie-France VION

Secrétaire : Jocya LAURENÇON

Secrétaire-adjointe : Martine HERPIN

Le conseil d'administration ▶ les 6 membres du bureau plus : Norma RULLIER, Jérémy OSINSKY, Jean-Pierre MECHINAUD, Antoine BARUSSEAU, Pierre BARUSSEAU, Francis VION, Robert CHALIFOUR et Lucette BOUYER.



Amicale Villarboisienne

Voici le rapport d'activité de l'année 2020. C'est donc avec tristesse que nous finissons cette année 2020.

- le 04 janvier : Assemblée générale. L'amicale remercie toutes les personnes présentes ainsi que Monsieur le Maire, Fabrice BARUSSEAU et Dominique FAYS d'être parmi nous. L'amicale remercie Sara et Marie d'apporter un grand soutien toute l'année.

Nombre de personnes présentes : 29 et 10 pouvoirs.

Nous clôturons l'assemblée avec la traditionnelle galette des rois.

Pour l'année 2020, nous sommes 41adhérents.

Passons à nos activités :

- le 29 février : Bal costumé - thème libre. 70 convives ont participé au repas servi par le traiteur « Délices gourmands ». L'après-midi a été animé par Yann.

- le 12 mars : journée Crêpes. Réunion mensuelle au cours de laquelle nous avons fêté les 90 ans de Madame Gilberte COUPRIE. Ce fut notre dernier rassemblement pour des raisons sanitaires. Confinement COVID19 » - Nous sommes tous concernés.

- le 21 août : le bureau s'est retrouvé pour pouvoir faire le point (ordre du jour spécial Covid) Nous pensions reprendre nos activités pour le repas de Noël, le 05 décembre 2020 mais confinement. Alors nous reportons en 2021.

Nos projets pour 2021 sont :

- Assemblée Générale : 09 janvier avec la vente des cartes clôturée par la galette des rois
- Repas chevreuil + tombola : 23 janvier
- Repas carnaval - Thème « Epoque Romaine » : 27 février
- Paëlla « Traiteur » : 20 mars
- RS Distribution avec repas gratuit : avril « sous réserve »
- Repas Truites : 23 juin
- Villars en Fête : 15 août
- Repas Moules/Frites + tombola : 09 septembre
- Portes Ouvertes : 20 novembre
- Repas de fin d'année : 4 décembre

Et bien sûr nos réunions mensuelles « Jeux-Goûters » le 2^{ème} jeudi du mois (sauf en août).

Tous ensemble, restons solidaires pour notre club. Merci

L'Amicale Villarboisienne se joint à moi pour vous souhaiter, à tous, nos vœux de bonheur et bonne santé pour l'année 2021.

La Présidente,
Françoise ROUSSEAU

Composition du bureau 2020 :

Présidente : Françoise ROUSSEAU

Vice-présidente : Marguerite BEGEY

Trésorière : Annie KERMARREC

Trésorier Adjoint : Patrick MAILLOT

Secrétaire : Mauricette GIRAUD

Secrétaire Adjointe : Geneviève BARILLOT

Contacts :

Françoise ☎ 06 27 41 33 29

Annie ☎ 06 78 86 36 90





Loisirs et Détente

Malgré cette année particulière Loisirs et Détente a organisé plusieurs moments de convivialité proposés aux adhérents :

La galette des rois le 25 janvier
Une semi nocturne pétanque le 18 juillet
Une semi nocturne le 15 août

Tous les samedis, en moyenne 15 personnes se regroupent pour les activités de l'association, pétanque, palets et jeux de cartes suivant le temps.

L'assemblée générale de l'association s'est déroulée le 29 août.

Composition du bureau 2020/2021 :

- * Présidente : Nathalie KERMARREC
- * Trésorier : Alain TEIXEIRA
- * Secrétaire : Martine HERPIN

Le montant de l'adhésion a été maintenu à 12 € par an et pour les personnes qui désireraient participer sans adhésion, il leur sera demandé 1 € par après-midi.

Venez nous rejoindre tous les samedis après-midi et jours fériés à partir de 14 heures à la salle des fêtes de Villars Les Bois pour partager un moment de détente et de convivialité.

Bonne et heureuse année 2021.





Rando Évasion

En 2020, Rando Evasion a fêté son 25^{ème} anniversaire. Les 28 adhérents du club ont pu effectuer 12 journées de randonnée, malgré la Covid-19, qui nous a obligés à annuler toutes sorties entre le 17 mars et le 11 mai puis à partir du 30 octobre. En respectant le protocole sanitaire proposé par notre fédération et le Ministère des sports, nous avons pu reprendre notre activité pendant le déconfinement.

Nous avons également participé à des manifestations extérieures au club : Rando France bleu à St-Sauvant le 13 septembre, Rando du patrimoine à Puyrolland le 20 septembre, séjour dans le Golfe du Morbihan (du 21 au 26 septembre). Le tout organisé par le Comité Départemental.

Les baliseurs du club ont poursuivi leur travail d'entretien des circuits FFRandonnée du secteur ; St-Sauvant et St-Bris des Bois pour cette année raccourcie du fait du Coronavirus.

Notre assemblée générale aura lieu le **07 février 2021** à Villars, salle des associations, à 14h (sous réserve de l'évolution des mesures anti Covid). Vous y êtes cordialement invités.

Si vous le souhaitez, vous pouvez essayer une de nos sorties, afin de connaître l'ambiance et le fonctionnement du club, sans adhérer préalablement.

Composition du Conseil d'Administration :

Présidente : Martine Jacques

Trésorier adjoint : Michel Bigotte

Secrétaire adjoint : Benoit Léger

Trésorière : Annie Rouault

Secrétaire : Dominique Barbraud

Administrateur : Gérard Bonnaud

www.rando-evasion17.fr - randoevasion@orange.fr - 05 46 74 69 50



St Césaire



Aix

ACCA de Villars les Bois

Composition du nouveau bureau :

Président: Mr Péré Vincent.

Secrétaire: Mr Rullier Bernard.

Trésorier: Mr Bonneau Victor.

Membre du bureau : Mme Péré Ambre, Mrs Péré Patrick, Charrier Jean-Paul, Bernard Jack, Perché Daniel, Rigaud Didier.

Ce conseil d'administration a été élu le 06 juillet 2020 suite à l'assemblée générale du 03 juillet 2020 pour 3 ans. Il sera renouvelé entièrement en 2023.

Cette année, nous sommes 50 chasseurs sur l'ACCA de Villars (11 résidents, 34 ayants-droits et 5 cartes dites étrangères).

Attribution gros gibiers : pour cette année 40 chevreuils et 8 sangliers en première attribution pour le sangliers.

Cette année, suite au contrat de "petite faune" signé entre la Fédération des Chasseurs 17 et le Président de l'ACCA de Villars les Bois en 2019 pour la réinsertion du faisan commun (dit faisan de Mandchourie), 60 faisans ont été lâchés sur la commune pour la reproduction le 21 août dernier. Le suivi, le comptage de la population et l'agrainage sont effectués par Mrs David Frédéric, Berthelot Benjamin et Garreaud Daniel.

Pour les dégâts de chevreuil sur vignes, nous pouvons faire des contrats de prévention.

Aujourd'hui nous sommes dans l'incapacité de savoir si nous maintiendrons le banquet vu la crise sanitaire.....?????????? et autre manifestation ?

Le secrétaire, B Rullier.





Le jardin de Liane

Le Jardin de Liane est une association créée en septembre 2020.

Ouvert durant l'été, le jardin propose des visites guidées, des échanges et animations ludiques autour du respect de la nature. Il sera bientôt labellisé zone de refuge LPO.

Selon un agenda renouvelé chaque année, des activités culturelles de plein air et expositions artistiques seront proposées afin de faire découvrir au public les talents de notre territoire.

En partenariat avec la commune, des sorties botaniques et manifestations diverses sont aussi prévues sur les circuits de randonnée, afin de promouvoir le patrimoine de Villars les Bois.

**Pour tout renseignement : Le Jardin de Liane - 6 rue de la Verrerie - 17770 Villars les Bois
Tél : 06 66 23 21 80 ou par mail : lejardindeliane17@yahoo.fr**



Section danses de salon du foyer rural

Nous avons créé une section « danses de salon » depuis le mois de Janvier 2018 afin de permettre à tous les passionnés de danse, quel que soit le niveau, de venir danser. Ce ne sont pas des cours mais nous pouvons vous montrer les pas de base.

L'objectif étant de proposer à chacun, chacune, seul ou en couple de venir danser pour le plaisir, à son rythme afin de partager et d'échanger.

Les séances se déroulent tous les mardis de 20h30 à 22h à la salle des fêtes de Villars les Bois de septembre à juin. La 1ère séance est gratuite puis une participation est demandée par la suite.

Alors n'hésitez pas à faire preuve de curiosité, nous vous accueillerons avec plaisir.

**Contacts : Dominique SEUGNET (06 62 81 14 93)
ou Miguel TAUNAY (06 45 98 35 96)**

Jeunesse Villarboisienne

L'association a pour objectif de permettre aux jeunes de Villars les bois âgés de 6 à 14 ans de se rassembler dans la salle des associations derrière la salle des fêtes afin de rompre l'isolement de chacun, de créer du lien social et d'apprendre à mieux se connaître par l'intermédiaire du jeu.

Depuis le début de l'année 2020, nous nous réunissons tous les 1ers dimanches de chaque mois à la salle des associations de 10H à 12H. Les rencontres se sont interrompues avec le confinement et n'ont toujours pas reprises. Nous les reprendrons dès que possible.

Chaque année, nous organisons une manifestation, un après-midi jeux en bois géants qui a eu lieu le dimanche 9 février 2020 (c'était la 7^{ème} année). Elle aura lieu cette année le dimanche 7 février 2021. Comme l'année dernière, nous vous proposerons un concours par équipe sur certains jeux.

Nous avons co-organisé avec l'association Arts-Terre comme il y a 2 ans, les 5 et 6 août 2020 un mini camp auquel 5 enfants ont participé. Nous sommes allés au Paléosite jeudi après-midi ; nous avons campé à la ferme de Chantal et Bernard Bégaud jeudi soir puis le vendredi nous sommes allés dans le marais observer les oiseaux et visiter la maison de Broue (Jean-Claude et Monique Barbraud et Chantal et Bernard Bégaud nous ont accompagnés et faits partager leurs connaissances).

Nous vous souhaitons une année fraternelle sous le signe de la solidarité, faite de rencontres enrichissantes et surtout n'hésitez pas à sortir vos jeux pour jouer avec vos enfants en cette période hivernale et de confinement. Vous verrez tout le plaisir que cela procure au-delà du jeu dans la relation avec vos enfants.

Le président et secrétaire :

TAUNAY Miguel
(06.45.98.35.96)

La trésorière :

LAURENCON Jocya
(05.46.91.05.25)



ARTS-TERRE valorise le lien entre le métier de paysan, les arts et la terre
 Lieu d'expression citoyenne et culturelle, l'association promeut les démarches respectueuses de la nature et celles qui cultivent la biodiversité.



Le patrimoine de Mons et ses environs

Toutes nos sorties se font en compagnie d'une personne de terrain, ce qui permet de découvrir au mieux un territoire avec son patrimoine, sa flore, sa faune, son économie ... Le 5 juillet, la commune de Mons fût mise à l'honneur par Jacqueline et un pique-nique fût partagé en toute convivialité.



Avec l'association Jeunesse Villarboisienne

Apprendre à se connaître entre jeunes et moins jeunes, partager, s'éveiller au monde sont les objectifs de nos deux associations. Pour la 2^{ème} année, les 5 et 6 août nous sommes allés pique-niquer à la cabane de la sirène dans le marais de Brouage et visiter le musée de la tour de Broue.



Les vendanges

Arts-Terre c'est aussi découvrir les secteurs économiques d'un territoire. Les 5/6 septembre, 3/4 octobre une trentaine de personnes a été accueillie pour participer à l'ambiance des vendanges, se reconnecter le temps d'un week-end au monde agricole.



La découverte des églises du pays de la Saintonge romane

Le 20 septembre, c'est Claude qui nous a guidés de Fenioux jusqu'à Port d'Envaux, notre lieu de pique-nique près de la Charente, en passant par Annepont, Le Douhet.

L'après-midi, nous avons pris la route vers l'ouest de Saintes pour Ecurat, Nieul les Saintes, La Clisse et Corme Royal et au retour un arrêt à l'abbaye aux dames de Saintes s'est imposé !



Agir pour la biodiversité

Dimanche 27 septembre pour la 2^{ème} édition, la marche découverte et la course de côtes ont rassemblé plus de 70 personnes. La participation financière de chacune, chacun permettra de planter des arbres sur un terrain communal que nous avons mis en culture.

Tous les scientifiques sont d'accord

Ils tirent la sonnette d'alarme sur la disparition des espèces : une extinction massive ! Mais est ce grave pour nous Homo sapiens ?

Oui car à chaque fois qu'une espèce disparaît c'est la chaîne alimentaire qui est cassée. Cette chaîne alimentaire s'appelle la biodiversité.

Alors doit-on attendre les bras croisés ou faire quelque chose pour la biodiversité ?

Oui la biodiversité se cultive comme on cultive des carottes ou de la vigne.

Depuis une soixantaine d'années, l'accélération de la production dans tous les domaines pour répondre à une consommation toujours de plus en plus grande a eu comme conséquence directe de déshabiller la terre de toutes ses friches, de ses haies, de ses bois (même si il en reste). Le maillage pour la biodiversité est détruit. Tous ces endroits pouvant servir d'habitat, de nourriture à toutes ces espèces se réduisent et disparaissent, ça va des plus petits organismes aux plus gros et à la disparition des paysans et de leur production locale de cultures vivrières au profit d'une agriculture intensive, sans dimension, produisant des matières premières et rien que des matières premières.

Oui, le cours des choses s'oriente, doit-il l'être de manière individuelle ou collective ?

Il y a toutes ces actions individuelles que l'on peut imaginer et qui existent : une viticulture qui sème de l'herbe, plante des arbres, crée des haies, arrête de désherber chimiquement ça va dans le bon sens.

Lorsque des citoyens se mobilisent pour laisser une petite partie de leur pelouse sans la tondre une partie de l'année pour le bonheur des insectes, des papillons et bien sûr des oiseaux qui s'en nourrissent, ça va dans le bon sens.

Et puis il y a les actions collectives pour la biodiversité. Lorsque la municipalité de Villars les Bois décide de retarder la fauche, le broyage des fossés et des talus, ça va dans le bon sens et pour toutes ces actions et celles à venir la terre nous le rendra.

Des idées, des démarches, des actions restent à être concrétisées car c'est bien par des actions que nous pourrons, toutes et tous, cultiver la biodiversité pour la faire évoluer.

B. Bégau



Garantir la production agricole locale

L'association TerreHabitat17 qui a organisé la venue de Stéphane Linou pour une conférence à Saintes le 1^{er} octobre et le lendemain nous le présentait sur le marché à Villars les Bois.

S. Linou nous pose une question et nous livre sa réflexion : "Se nourrir est-ce une question de sécurité d'ordre public prise en compte ? De tout temps oui mais plus maintenant.

Les services en local et les liens entre producteur/consommateur n'existent pas. 80% de la population même en milieu rural achète en grande surface.

Nous ne produisons plus notre nourriture. Il n'y a pas de stock stratégique de l'état. Il y a des consommateurs organisés mais pas de producteurs, l'approvisionnement menacé (pétrole, pandémie,...) 2/3 jours seulement de stock chez les grandes surfaces. Le foncier nourricier support de notre subsistance n'est pas protégé. Prendre l'alimentation en compte a disparu en faisant venir la nourriture d'ailleurs".

Pour relever les défis majeurs qui nous font face, une multitude d'actions locales à l'échelle des territoires peuvent être mise en place pour changer la donne.



Circuit des 13 fontaines de Burie

Dimanche 11 octobre, Mme et Mr Taverne de la ferme de la Minotte, commune de St Sulpice, nous ont conduits en calèche par monts et vallées de notre pays viticole, riche en patrimoine bâti et paysager. Mme Taverne sur le trajet nous a fait le plaisir de nous raconter de petites histoires locales et a poussé la chansonnette. Nous avons partagé de belles émotions.

Bienvenue au Marché Paysan d'Arts-Terre - Rendez-vous tous les 1^{er} et 3^{ème} vendredis du mois.

Vous pouvez y faire vos courses pour vous alimenter avec des produits de qualité et pour bien vivre.

Chaque article dans votre panier soutient et développe les circuits-courts et l'économie locale.

Chacun de vos achats diminue l'impact environnemental.

Ce marché à taille humaine, installé sur une ferme est un lieu de partage et d'intelligence entre producteurs, artisans et consommateurs. Prenez le temps des rencontres et des dégustations dans une ambiance conviviale et intergénérationnelle.



Le Marché d'Arts-Terre a eu l'autorisation de l'administration pour être maintenu. Le marché est un lieu d'approvisionnement alimentaire à l'air libre, de 1^{ère} nécessité qui évite entre autre la foule des grandes surfaces.

Les bénévoles de la commission Marché ont tout mis en œuvre tout au long de l'année pour organiser la pré-commande de fraises, d'asperges, d'abricots, de tomates, de pommes, de kiwis, productions locales et en primeur pour garantir un achalandage diversifié.

Une fenêtre entre les deux confinements nous a permis d'accueillir deux groupes de musiciens et chanteurs : Les Rav'âgés et les Frangins. Un atelier maquillage fût organisé bénévolement par Elise Meunier. Un feu d'artifice a été offert et tiré par les artificiers de la société « Arts et feux » d'Ecoyeux.

Des consommateurs ont fait dons de brasero et grillage-protection, de charbon, de bois, de paille pour isoler le bâtiment d'accueil. Nous les remercions toutes et tous très chaleureusement.

www.arts-terre.fr

<https://www.facebook.com/Arts.Terre17>

<https://www.facebook.com/MarchePaysanArtTerre>

CLUB TRAVAUX D'AIGUILLES

La période de confection de masques par les bénévoles du village a permis la rencontre de personnes désireuses de se réunir autour de l'activité créative des travaux d'aiguilles.

Tous les mercredis, de petites mains se réunissent donc afin de partager et d'échanger, des idées, des modèles, des conseils ; un goûter aussi et des rigolades surtout.

Notre club s'enrichit régulièrement de nouveaux membres et ouvre grand ses portes à qui veut venir communiquer sa bonne humeur autour de la couture, du tricot, de la broderie...

Contacts :

Mme Kermarrec Annie : 06 78 86 36 90

Mme Laurençon Jocya : 06 02 24 02 85



Année perturbée 2020 mais enthousiasme inébranlable !

Bien que la Covid 19 soit venue bousculer notre année musicale, le chef Manuel Audigé a dispensé ses cours par visio-conférences quand c'était possible, accompagnements personnalisés à domicile et par téléphone. Pour remplacer de nombreux cours et rencontres en juillet et début août, les répétitions se sont enchaînées.

Trois rencontres/concerts ont souligné la première partie de l'année.

25 janvier 2020 à Matha qui regroupait Saint-Savinien, Saint-Hilaire-de-Villefranche, Saint-Jean-d'Angély.

08 février 2020 à Nantillé, chorale dirigée par Arnaud Oreb, chef de chœur, professeur et accompagnateur de piano à Mérignac, près de Bordeaux. L'ADMS recevait ce jour le Haut Chœur du Lary de Montlieu-la Garde (sud Charente-Maritime) avec les choristes de Choralacoustic de Saint-Hilaire-de-Villefranche.

14 février 2020 à Saint-Jean-d'Angély, concert de l'orchestre d'harmonie de Saint-Hilaire-de-Villefranche avec les trois autres des Vals de Saintonge.

A n'en pas douter, la prochaine année a démarré en septembre pour nous permettre de repartir « à plein régime », de poursuivre et développer ces échanges entre différentes écoles de musique et orchestres pour le plaisir de tous, mais.... depuis le 02 novembre l'école de l'ADMS est à nouveau arrêtée. Même un cours individuel entre un professeur et son élève n'est pas autorisé avec les distanciations habituelles.....

Nous essayons de garder tout de même, un contact avec les adhérents comme nous pouvons, mais ça ne remplace pas des cours avec de la motivation, de l'enthousiasme et le plaisir de la musique entre les élèves, les professeurs, les parents d'élèves et le Conseil d'Administration.

En ce jour de commémoration du 11 novembre, certaines municipalités ont souhaité la présence de deux ou trois musiciens pour améliorer cette cérémonie.

Espérons que des jours meilleurs arrivent bientôt voire très bientôt....

Commentaire : Serge Chansellé saxophoniste de l'ADMS.

L'ADMS rayonne sur un grand nombre de communes entre Saintes et Saint-Jean-d'Angély. Elle fonctionne en harmonie avec l'AAP (Association Artistique et Populaire) de Saint-Georges-des-Coteaux avec cinq professeurs en commun et quelques formations (chorale, quatuor de clarinettes, ensembles de guitares et saxophones). Les deux associations regroupent environ 400 élèves dont 90 adultes de tous niveaux.



Aide Soignante

Toilette médicalisée
Prévention d'escarres, Surveillance de l'état
général, habillage et transfert.

Aide à Domicile

Entretien du logement, Aide à la personne,
Aide à la toilette, Préparation et prise des
repas, courses. Soutien et accompagnement.

Nos aides à domicile et aides-soignantes accompagnent le quotidien des Personnes âgées et/ou en situation de handicap, leur objectif est de leur apporter bien être et sérénité.

La Formation de notre personnel est au centre de nos préoccupations afin de proposer des services de qualité.

Le SIPAR c'est une équipe de : 45 Aides à domicile, 12 Aides Soignante et 6 Administratifs.

Le SIPAR est administré par un Conseil Syndical, composé d'élus délégués de la C.D.A de SAINTES et de la CDC des Vals de SAINTONGE qui s'investissent pour conserver un Service de Proximité.

Venez nous rencontrer pour tout complément d'information :

2, bis avenue de la République - 17770 BURIE

Tél. 05 46 91 57 11 - Télécopie 05 46 91 41 86 - E-mail : sipar.burie@wanadoo.fr



La Marpa des Borderies : comme chez soi...

Structure à taille humaine adaptée aux besoins du milieu rural, la **Marpa des Borderies**, située à CHERAC, est une petite unité de vie pour personnes âgées qui propose confort, convivialité, autonomie et sécurité.

La capacité d'accueil limitée à 20 résidents de 60 ans et plus, valides ou semi valides, seuls ou en couple, permet de prêter une attention particulière à chacun. La responsable de la Marpa et son équipe veillent au bien-être de tous en privilégiant un style de vie familial. La participation à la vie de la résidence est encouragée.

- Vous aménagez votre logement à votre goût. Chacun apporte son mobilier et ses objets personnels. La décoration est laissée libre. **Vous êtes chez vous.**
- Naturellement, **vous pouvez recevoir en toute intimité vos parents et amis.**
- **Les espaces communs favorisent les échanges**, permettent de partager de bons moments et de consolider le lien social.
- **La continuité des soins est assurée** de façon permanente par le biais de votre médecin traitant et d'intervenants extérieurs (infirmiers, kinésithérapeute...)

La Marpa, un environnement sécurisé qui restitue pleinement le sentiment du chez soi et de la liberté.

6 Chemin des Borderies 17610 CHERAC - Responsable : **Mme Sylviane QUINTARD**
05 46 96 35 73 - Mail : marpacherac17@wanadoo.fr - Site Internet : www.marpa.fr



**DEVENEZ
SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE**



**Le centre d'incendie et de secours
de Migron-Burie recrute**

Rejoignez-nous en contactant :

Lieutenant LARGE
07 72 14 41 00 / chef-cs-migron@sdis17.fr

SDIS 17 - Service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime



Point d'accès au droit

Un Point d'Accès au Droit (PAD) est un lieu d'accueil gratuit, permanent et ouvert à tous, sans condition de ressources. Il permet de donner une information de proximité sur leurs droits et devoirs aux personnes ayant à faire face à des problèmes juridiques ou administratifs. Des permanences y sont organisées par différents professionnels, chargés d'apporter des réponses personnalisées, accessibles et concrètes au public. Les consultations sont confidentielles.

Créé à l'initiative du Conseil Départemental d'Accès au Droit de la Charente-Maritime (CDAD) avec le Tribunal de Grande Instance et la Communauté d'Agglomération de Saintes, le Point d'Accès au Droit accueille depuis le 1^{er} octobre 2019 les permanences d'associations spécialisées, de professionnels du droit, d'une médiatrice accès aux droits et aux services du centre social Boiffiers-Bellevue, d'un référent du Programme de Réussite Educative et d'une médiatrice du Conseil Citoyen.

Les permanences ont lieu sur prise de rendez-vous auprès de l'accueil au 05.46.73.41.18 ou par mail sur pad@agglo-saintes.fr



Rézo pouce, l'auto-stop organisé

La Communauté d'Agglomération déploie sur 12 communes du territoire - Courcoury, Ecoyeux, Fontcouverte, La Chapelle des pots, La Clisse, Pessines, Saint-Bris-des-bois, Saint-Georges-des-Coteaux, Villars-les-bois, Colombiers, Les Gonds, Bussac-sur-Charente, quelques arrêts à Saintes - le **réseau d'auto-stop organisé "Rézo Pouce"**.

Il vous permet de vous déplacer en mode « quand je veux, où je veux ! ». Pas besoin de trouver un covoiturage à l'avance ni de se demander si un trajet est proposé à l'heure qui vous intéresse. S'inscrire, c'est intégrer un réseau serein et une communauté d'utilisateurs toujours partants.

Le fonctionnement est simple.

- **Vous êtes auto-stoppeur ?** Une fois inscrit sur la plateforme dédiée ou auprès des mairies participantes, vous vous rendez à un arrêt identifié "Rézo Pouce", vous indiquez votre commune de destination et vous montez avec un automobiliste adhérent au réseau, repérable grâce à un macaron sur son véhicule. Une application mobile vous permet de vous signaler auprès du conducteur le plus proche de vous et de suivre son trajet.
- **Vous êtes conducteur ?** Une fois inscrit sur la plateforme dédiée ou auprès des mairies participantes, vous apposez sur votre véhicule le macaron envoyé par "Rézo Pouce" et vous vérifiez sur l'application si des auto-stoppeurs se rendent à la même destination que vous. Sur votre chemin, vous vous rendez à l'arrêt identifié "Rézo Pouce" pour partager le trajet avec eux.



Allo'Buss est le service de transport à la demande de l'agglomération de Saintes, complémentaire aux lignes urbaines et secondaires. Il vous prend en charge et vous conduit jusqu'à la destination demandée, à l'horaire auquel vous avez réservé. Pour le retour, il vous prend en charge au point de rabattement de votre choix et à l'horaire convenus lors de votre réservation.

Tarifs :

- Ticket Unité : 1,30 €
- Carnet de 10 tickets : 11,00 €

	Départ avant 12h	Départ après 12h
	Sur internet buss-saintes.com	Jusqu'à la veille avant 17h
Par téléphone au 0 800 17 10 17		



LA POSTE

Bureau de poste de BURIE

4 place de l'Hôtel des Postes
17770 BURIE

Mardi au vendredi : 9h à 12h - 13h30 à 16h30

Samedi : 9h à 12h

Bureau de poste de BRIZAMBOURG

5 rue des Etals
17770 BRIZAMBOURG

Lundi au vendredi : 10h à 12h30

Samedi : 9h à 12h

Bureau de poste de MIGRON

2 avenue de République
17770 MIGRON

Du Lundi au vendredi : 13h15 à 16h30

ACCUEIL DU PUBLIC

MATHA
BURIE

GENDARMERIE

Accueil en brigade

Sur rendez-vous

A Matha et Burie

Tous les jours, de 08h à 12h et de 14h à 18h

Sans rendez-vous

A Matha

Lundi de 08h à 12h - Jeudi et samedi de 14h à 18h

Accueil en mairie

Mairie de Brizambourg

Premier mardi du mois de 15h à 16h30

Salle des Associations de Beauvais-sur-Matha

Troisième jeudi du mois de 10h30 à 12h

Pour prendre contact ou rendez-vous

05.46.58.50.17

cob.matha@gendarmerie.interieur.gouv.fr

En cas d'urgence, composez le



Ou sonnez au portel

NOTRE ENGAGEMENT, VOTRE SÉCURITÉ



L'assemblée générale de la Caisse locale du Crédit Agricole de Burie se tiendra le vendredi 05 mars 2021.

INFORMATION ENEDIS



QUI EST EN CHARGE DE L'ÉLAGAGE À PROXIMITÉ DES LIGNES ÉLECTRIQUES ?

À la charge de l'occupant ou propriétaire



Le propriétaire a la responsabilité de l'élagage des arbres plantés sur sa propriété si :

- la plantation de l'arbre est postérieure à la construction de la ligne ;
- le réseau est situé en domaine public, l'arbre en domaine privé et les distances entre les branches et la ligne ne respectent pas la réglementation.

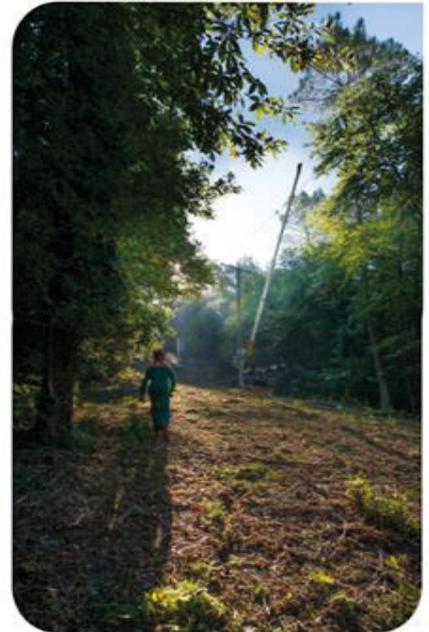
Dans ce cas, l'élagage doit être réalisé par le propriétaire à ses frais ou par une entreprise agréée de son choix, après un contact préalable avec Enedis par l'envoi d'une DT-DICT (*Déclaration de projet de Travaux – Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux*).

À la charge d'Enedis



Dans les autres cas, Enedis assure l'élagage des végétaux. Chaque propriétaire en est informé au préalable. Cet élagage est à la charge financière d'Enedis.

Il est réalisé par ses soins. Les végétaux sont rangés en tas et laissés sur place ; les arbres appartiennent aux propriétaires.



Programme d'élagage par cycle de :

- 3 ans pour le réseau HTA
- 5 ans pour le réseau BT

Enedis en Charente-Maritime en 2019 :

373 km de réseau élagué **1 070 000 €** investis



QUE DIT LA RÉGLEMENTATION ?

Le Code de l'Énergie reconnaît à Enedis le droit de « *couper les arbres et les branches qui, se trouvant à proximité de l'emplacement des conducteurs aériens d'électricité, gênent leur pose ou pourraient, par leur mouvement ou leur chute, occasionner des courts-circuits ou des avaries aux ouvrages.* »

QUELLES RÈGLES DE SÉCURITÉ RESPECTER POUR L'ÉLAGAGE ?

- Ne jamais toucher une ligne, même en câble isolé ;
- Ne pas s'approcher, ni approcher d'objet à moins de 3 mètres des lignes ;
- Ne jamais toucher un arbre dont les branches sont trop proches d'une ligne ;
- Ne jamais toucher une branche tombée sur une ligne mais prévenir le service "dépannage" d'Enedis au 09 726 750 17 ;
- Ne pas faire de feu sous les lignes électriques ;
- Si un arbre menace une ligne, prévenir le service "dépannage" d'Enedis au 09 726 750 17.



Enedis œuvre en faveur de la préservation de la biodiversité. L'entreprise a ainsi amélioré ses techniques d'élagage pour tenir compte des espèces végétales rencontrées.

Informations utiles

Médiathèque intercommunale

24, avenue de la République - 17770 BURIE

☎ **05.46.97.14.07** - bibli.burie@wanadoo.fr

Ouvert lundi au vendredi 14h à 18h, mercredi 10h à 12h et 14h à 18h, samedi 10h à 12h.

Centre de loisirs K'gouilles

☎ **05.46.94.97.20** - perisco-burie@agglo-saintes.fr

C'est un service intercommunal situé à BURIE qui accueille les enfants de 4 à 11 ans, en périscolaire, les mercredis et pendant les vacances scolaires. Un espace ados -12 à 17 ans – les vendredis après-midi et les vacances scolaires.

Assistants maternels agréés sur la commune

Mr TAUNAY Miguel

☎ **06.45.98.35.96**

Mme CHAZEAUD Marie-Emilie

☎ **06.62.90.00.02**

Maison d'Assistants Maternelles (MAM)

La Toile aux B'ti'zs
22 Bd Goulebenèze
17770 BURIE

☎ **05.46.94.32.51**

Les P'tits Loups
1 place des Anciens combattants
17770 MIGRON

☎ **09.53.01.42.94**

Facebook :Les P'tits Loups Maison
d'Assistante Maternelle

CICAS

(Centre d'Information Conseil et Accueil des salariés)

Pour demander votre retraite complémentaire, prenez contact avec un conseiller CICAS au **0820 200 189**.

ADIL 17

(Agence Départementale d'Information sur le Logement)

Informations juridiques, financières et fiscales sur le logement. Contacter le **05.46.34.41.36**.

SOS loyers impayés

Un n° vert pour les propriétaires et les locataires est mis en place par le ministère du logement : **0805 160 075**.

Délégué du défenseur des droits

Si vous avez un litige avec une administration, vous pouvez contacter Mr Jacques MEGE –
☎ **05.46.97.55.15** - Recours amiable et gratuit. Sur rendez-vous.

Mission locale de la Saintonge

15 rue Saint-Eutrope - SAINTES

☎ **05.46.97.49.50** - mission-locale-saintonge@wanadoo.fr

Service de médiation familiale

18 rue des Œillets - SAINTES

☎ **05.46.98.26.31** - contact@udaf17.fr

Principaux objectifs :

Restaurer la communication, préserver et reconstruire les liens familiaux.

Domaines d'intervention :

Droit de visite, hébergement, résidence de l'enfant, partage des biens, pension alimentaire, relations grands-parents et parents enfants, climat difficile agissant sur le comportement de l'enfant.

Contact député

Monsieur ARDOUIN Jean-Philippe député de la circonscription SAINTES/ST SAINT D'ANGELY

Permanence parlementaire

1 rue Saint Macoult - 17100 SAINTES

☎ **09.61.67.03.76** - jean-philippe.ardouin@assemblee-nationale.fr

Suppléante: MESLAND Christine

Assistants sociales du canton de BURIE

REGIME GENERAL : Madame Séverine GARITAT / *Permanence à la mairie de BURIE les 1^{er} et 3^{ème} mardis de 9h00 à 12h00 - Permanence à la mairie de ST-CESAIRE les 2^{ème} et 4^{ème} mardis de 9h00 à 12h00 ; les 1^{er} et 3^{ème} vendredis de 9h00 à 12h00.* SUR RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT au **05.46.97.54.36**.

REGIME AGRICOLE : Madame Sophie GABILLARD / *Permanence à la mairie de BURIE les 1^{er} jeudis du mois de 9h30 à 12h00.* SUR RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT au **05.46.92.38.38**.

Service de protection Maternelle et Infantile (PMI)

Pour rencontrer les professionnels du service PMI, téléphoner au secrétariat de la PMI au **05.46.97.54.72** - 2 rue du Coran - « Les Bujoliers » - 17770 SAINT-CESAIRE



**PERMANENCES DE VOS CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX
SUR LE CANTON DE CHANIERES**

Corinne GREGOIRE

*Tous les mardis de 14h à 16h aux mairies de Fontcouverte
et Saint-Hilaire de Villefranche
sur RDV au **06.62.63.65.70***

Par courrier :

Corinne GREGOIRE

24 rue du Crignolet

17770 SAINT-HILAIRE DE VILLEFRANCHE

corinne-gregoire@bbox.fr

Fabrice BARUSSEAU

*Tous les jeudis de 14h à 16h aux mairies de
Chaniers et Villars les Bois
sur RDV au **06.65.62.89.98***

Par courrier :

Fabrice BARUSSEAU

22 rue du Lavoisier - Montbergère

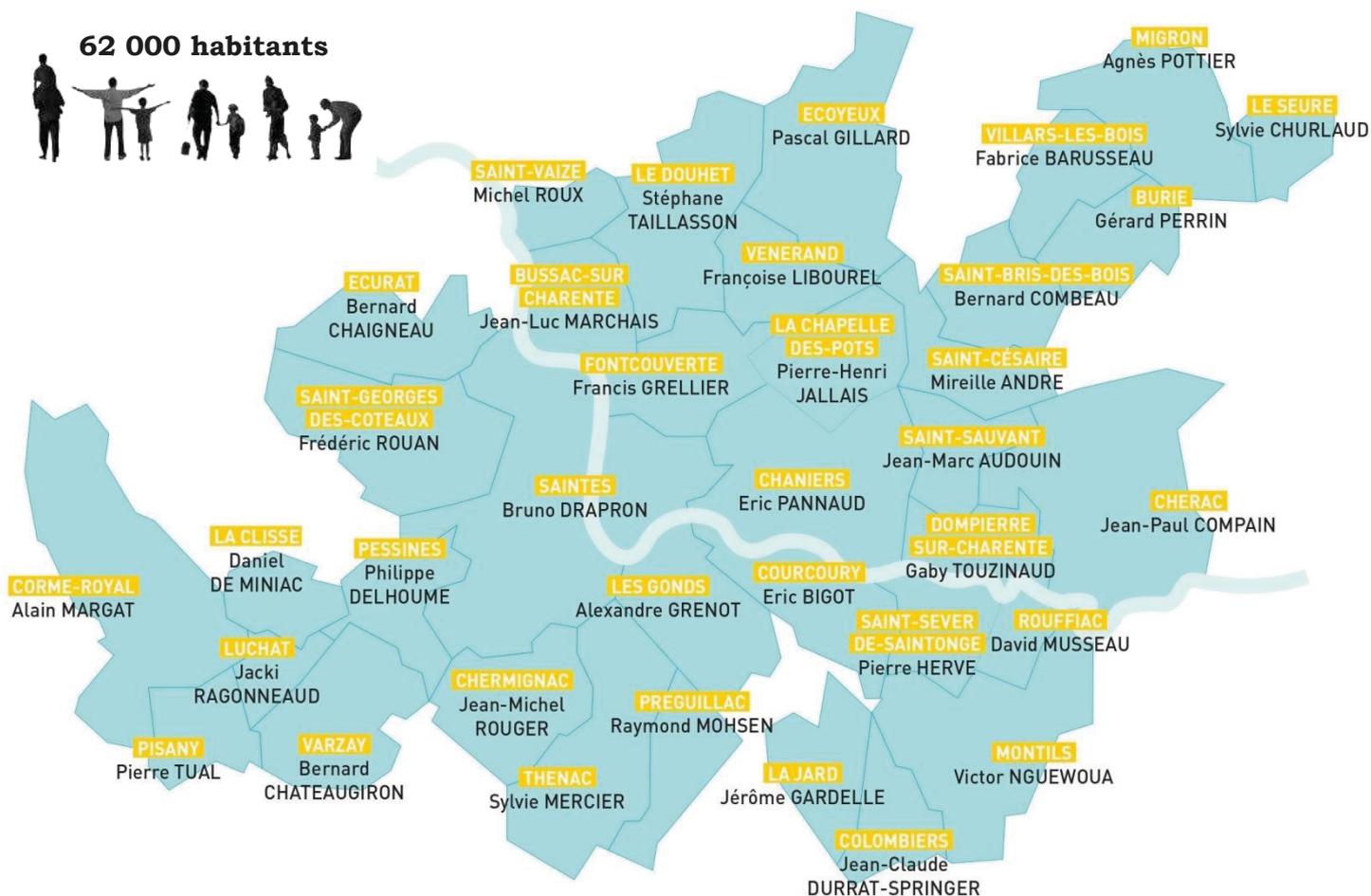
17770 VILLARS LES BOIS

baru@wanadoo.fr

Communauté d'Agglomération de Saintes

Issus des élections des 21 mars et 28 juin, les 36 maires de l'agglomération sont désormais installés. Retrouvez sur cette carte, celles et ceux qui ont été élus.

62 000 habitants



Votre maire, Fabrice BARUSSEAU a été élu vice-président en charge de la transition écologique, l'eau, l'assainissement, la gestion des milieux aquatiques, la prévention des inondations et la transition numérique.



Etat-Civil



Naissances

Léo BERTHELOT, le 19 août 2020



Décès

- Amélia VACHER, le 17 janvier 2020
- Christophe GANTEILLE, le 03 août 2020
- Yves MARIE, le 05 décembre 2020



Parrainages civils

- Nadège PELLERIN, le 29 août 2020
- Mélina AMIOT MOINE, le 10 octobre 2020



facebook

de Villars les Bois

Conçue pour partager avec vous et communiquer, pour informer sur les différentes manifestations qui se déroulent sur la commune de Villars les Bois et ses alentours. Mais aussi transmettre les actualités de Villars les Bois et des communes voisines, de la CDA, de la Charente-Maritime.

Informations,
préventions,
partage,
communication...

Si vous voulez suivre l'actualité de votre commune, abonnez-vous !

On attend vos likes



Travaux de restauration du puits de Font-Robert



Espace de recueil des animaux domestiques errants

Afin de se mettre en conformité avec la législation, la commune s'est dotée d'un espace pour recueillir les animaux domestiques errant en transit vers le refuge de la SPA de Saintes.

Si vous repérez un chien ou un chat en état de divagation, appelez le secrétariat de la mairie afin qu'il puisse être pris en charge.

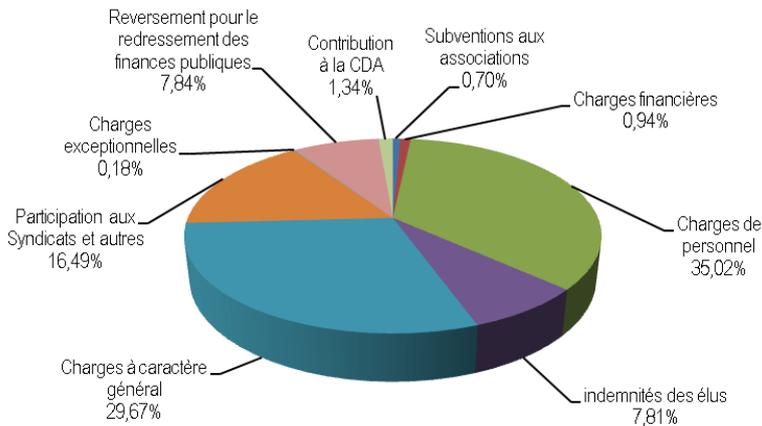


Finances

Prévisions des dépenses et des recettes d'après le budget primitif 2020

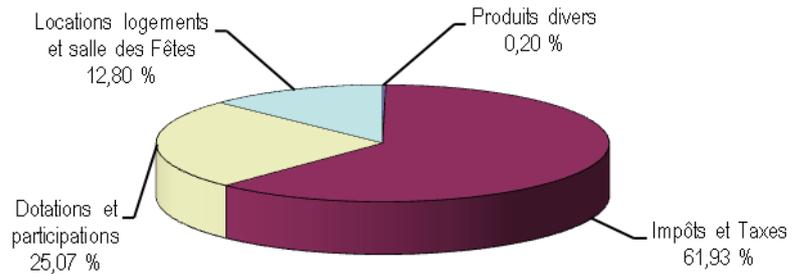
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PREVUES

Budget primitif 2020



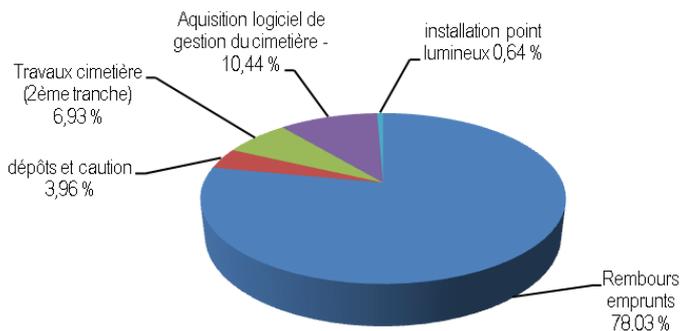
RECETTES DE FONCTIONNEMENT PREVUES

Budget primitif 2020



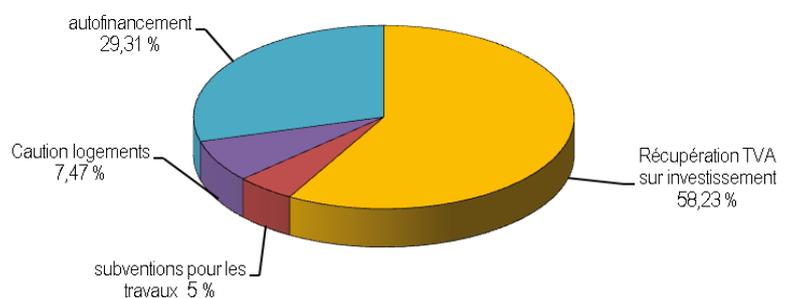
DEPENSES D'INVESTISSEMENT PREVUES

Budget primitif 2020



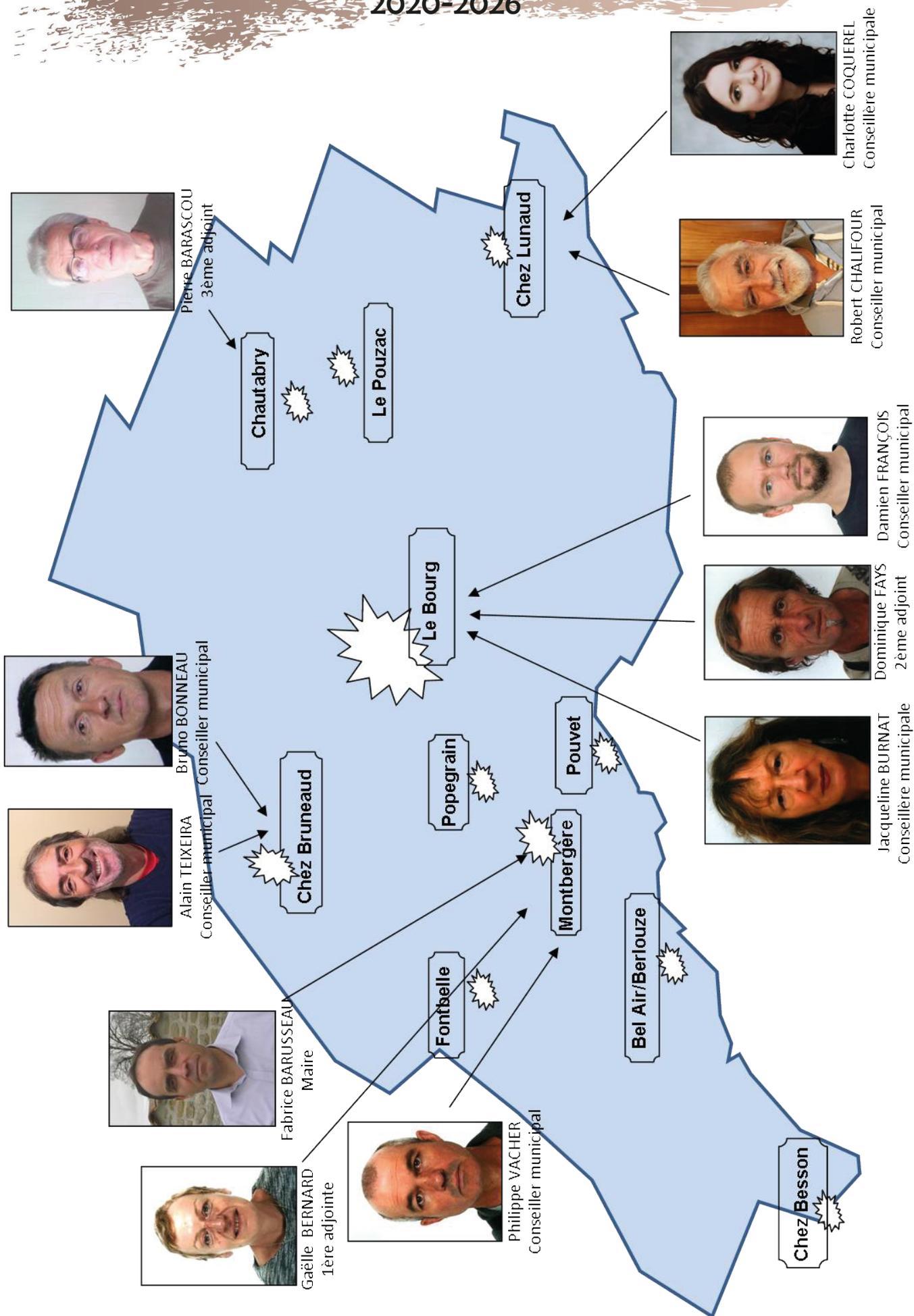
RECETTES D'INVESTISSEMENT PREVUES

Budget primitif 2020



Le conseil municipal

2020-2026



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 29 JANVIER 2020

1) Convention de fourrière avec la SPA de Saintes 2020

Il s'agit de renouveler la convention de fourrière pour le ramassage des chiens et chats errants sur la commune signée en 2019 avec la SPA de Saintes pour satisfaire à l'obligation faite aux communes par le Code Rural (article L.211-24).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la convention présentée par la SPA de Saintes ; Choisit la formule « tout compris » pour la prise en charge des animaux ; autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

2) Indemnité au comptable du Trésor

Le Conseil Municipal, considérant que les services rendus par la comptable du Trésor en poste à la trésorerie de Saintes, ne donnent pas satisfaction et ne justifient pas le versement d'indemnité décidée à l'unanimité de ne pas reconduire l'indemnité de conseil allouée jusqu'à maintenant, à compter de l'exercice 2020.

3) Composition du bureau pour les élections municipales des 15 et 22 mars 2020

1^{er} tour - 15 mars 2020

<i>De 8h00 à 10h30</i>	<i>De 10h30 à 13h00</i>	<i>De 13h00 à 15h30</i>	<i>De 15h30 à 18h00</i>
Dominique FAYS	Jean-Michel MARTIN	Bruno BONNEAU	Jean-Marie BEGEY
Francis VION	Emilie TROCHUT	Miguel TAUNAY	Liane GAUCHER
Laurent ANDRE	Nathalie KERMARREC	Fabrice BARUSSEAU	Karine COMBEAU

2^{ème} - 22 mars 2020

<i>De 8h00 à 10h30</i>	<i>De 10h30 à 13h00</i>	<i>De 13h00 à 15h30</i>	<i>De 15h30 à 18h00</i>
Karine COMBEAU	Jean-Michel MARTIN	Bruno BONNEAU	Jean-Marie BEGEY
Francis VION	Emilie TROCHUT	Miguel TAUNAY	Liane GAUCHER
Laurent ANDRE	Dominique FAYS	Nathalie KERMARREC	Fabrice BARUSSEAU

4) Tarif du repas de la commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe le tarif du menu servi aux personnes extérieures de la commune et celles qui ont moins de 65 ans lors du repas organisé en l'honneur des aînés à 23 €uros.

5) Questions diverses

- Monsieur le Maire informe que suite à la demande de l'association Arts-Terre qui recherche un terrain pour planter une haie champêtre, il demande au conseil municipal la possibilité de proposer la parcelle communale cadastrée ZC3 située le long de la voie communale n°34. Le conseil donne son accord.

- Monsieur le Maire informe que la RESE prévoit une interruption de la distribution d'eau potable durant la journée du jeudi 13 février entre 8h00 et 17h00. Les secteurs concernés sont le bourg, le Pouzac et Chautabry.

Le Maire,
Fabrice BARUSSEAU

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 03 MARS 2020

1) Approbation du Compte de Gestion 2019

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par Mme DEZALAY, comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2) Approbation du Compte Administratif 2019

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif 2019 dressé par Monsieur Fabrice BARUSSEAU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif,
- constate, les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- arrête les résultats définitifs de l'année 2019.

3) Mise en concurrence du contrat groupe d'assurance contre les risques statutaires

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents que la commune de Villars les Bois charge le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer à partir du 1^{er} janvier 2021.

5) Cotisation à l'association Antenne Nature Loisirs et Patrimoine (ANLP)

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- décide l'adhésion de la commune à l'association « Antenne Nature Loisirs Patrimoine » ;
- fixe le montant de l'adhésion annuel à 10 €.

6) Mise à jour des numéros de maisons

Il s'agit d'attribuer des numéros à un lot de parcelles constructibles sur la rue des Grelots.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer le n°16 rue des Grelots aux parcelles AB 518 et 526.

7) Questions diverses

7-1- Travaux de voirie

a) pose de caniveaux

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux de pose de caniveaux ont été réalisés Rue du Lavoir (Bel-Air et Berlouze) et Rue de l'Essart (Chez Lunaud) au début du mois de février.

b) curage des fossés

Monsieur le Maire informe que plusieurs fossés ont été reprofilés. D'autres fossés seront curés en fonction du temps disponible.

7-2- Autres informations diverses

** Monsieur le Maire :*

- indique que la vitrine d'exposition contenant une partie des fossiles qui ont été trouvés à Fontbelle lors de fouilles archéologiques est en place dans l'Eglise.

Le Maire,
Fabrice BARUSSEAU

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 25 MAI 2020

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Fabrice BARUSSEAU, Maire qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessous installés dans leurs fonctions.

Noms	Prénoms	Date naissance	Domicile	Nombres de suffrages obtenus
BARASCOU	Pierre	18/03/1949	9 rue du Frêne - Chautabry	133
BARUSSEAU	Fabrice	01/06/1970	22 rue du Lavoir - Montbergère	128
BERNARD	Gaëlle	27/06/1968	36 rue du Lavoir - Montbergère	136
BONNEAU	Bruno	21/08/1963	14 rue de Chez Bruneaud	126
BURNAT	Jacqueline	12/01/1951	5 rue des Portiers	135
CHALIFOUR	Robert	04/04/1960	20 rue de Chez Lunaud	139
COQUEREL	Charlotte	10/12/1991	38 rue de Chez Lunaud	139
FAYS	Dominique	16/01/1956	11 rue de Font-Robert	136
FRANÇOIS	Damien	02/12/1983	14 rue de Font-Robert	140
TEIXEIRA	Alain	16/01/1967	3 rue des Grelots	141
VACHER	Philippe	20/05/1966	2 rue du Bujour - Montbergère	140

1) Election du Maire

Premier tour de scrutin :

Monsieur Fabrice BARUSSEAU ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

2) Fixation du nombre d'adjoint

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, décide à l'unanimité de créer, pour la durée du mandat du conseil, trois postes d'adjoint.

3- Election des adjoints

3-1 Election du premier adjoint :

Madame Gaëlle BERNARD ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée première adjointe et a été immédiatement installée.

3-2 Election du deuxième adjoint :

Monsieur Dominique FAYS ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé second adjoint et a été immédiatement installé.

3-3 Election du troisième adjoint :

Monsieur Pierre BARASCOU ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé troisième adjoint et a été immédiatement installé.

4- Délégations au maire

Le conseil municipal, considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration municipale, décide à l'unanimité que Monsieur le Maire est chargé, par délégation du conseil municipal, et pour la durée de son mandat, de prendre les décisions à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

5- Indemnités de fonction du Maire et des Adjoint

Le conseil municipal, après en avoir délibéré ; décide à l'unanimité de fixer le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints comme suit :

- Le Maire : 13,53 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- Les adjoints : 5,25 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

6- Mise en place des commissions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de nommer les membres des commissions ci-après :

* *Finances* : Gaëlle BERNARD, Alain TEIXEIRA, Jacqueline BURNAT, Pierre BARASCOU.

* *Chemins et fossés courants* : Dominique FAYS, Damien FRANÇOIS, Bruno BONNEAU, Robert CHALIFOUR.

* *Bâtiments* : Dominique FAYS, Damien FRANÇOIS, Charlotte COQUEREL, Alain TEIXEIRA.

* *Vie associative/culture* : BERNARD Gaëlle, Philippe VACHER, Jacqueline BURNAT.

* *Aménagement (environnement/signalisation/urbanisme)* : Pierre BARASCOU, Philippe VACHER, Charlotte COQUEREL, Bruno BONNEAU.

* *Information communale* : Gaëlle BERNARD, Charlotte COQUEREL, Alain TEIXEIRA.

Le Maire,
Fabrice BARUSSEAU

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 17 JUIN 2020

1) Affectation du résultat

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 02 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14, décide, sur proposition de Monsieur le Maire, d'affecter au budget 2020, le résultat 2019, comme suit : - au financement de la section d'investissement (compte 1068) pour 7 851,57 €.

- à l'excédent de fonctionnement reporté (compte 002) pour 39 316,28 €.

2) Vote du taux des taxes locales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité les taux des impôts locaux de la commune pour l'exercice 2020 comme suit :

- Taxe foncière sur le bâti 17,50 % (inchangé)
- Taxe foncière sur le non bâti ... 56,41 % (inchangé)

3) Vote de la proposition du budget primitif 2020

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des membres présents et représentés la proposition du budget primitif pour l'exercice 2020 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- pour la section d'investissement : 90 932,58 €
- pour la section de fonctionnement : 237 201,28 €

4) Renouvellement de la ligne de trésorerie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de renouveler la ligne de trésorerie auprès de la Caisse régionale du Crédit Agricole Charente-Maritime/Deux-Sèvres, destinée à financer les décalages de trésorerie ;
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant ainsi que tout document nécessaire à la gestion de ce dossier.

5) Autorisation de poursuite générale et permanente au comptable du Trésor

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de donner autorisation de poursuite générale et permanente au comptable du Trésor.

6) Autorisation d'ester en justice

Vu l'article L. 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations du conseil municipal en date du 28 mars 2014 et du 18 octobre 2017,

Considérant que la situation n'a pas évoluée,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour poursuivre la procédure judiciaire engagée et autorise Monsieur le Maire à représenter la commune.

7) Désignation des représentants aux syndicats

Le conseil municipal, après en avoir délibéré désigne les personnes suivantes pour représenter la commune auprès des établissements auxquels elle est adhérente :

	<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
Syndicat de la Voirie	Dominique FAYS	---
Syndicat d'Electrification	Robert CHALIFOUR	---
Eau17 (ex Syndicat des Eaux)	Fabrice BARUSSEAU	Alain TEIXEIRA
Pays de la Saintonge Romane	Fabrice BARUSSEAU	Alain TEIXEIRA
SOLURIS (ex. Syndicat Informatique)	Gaëlle BERNARD	Fabrice BARUSSEAU
SIVOM de Migron-Villars-Le Seure	Fabrice BARUSSEAU, Dominique FAYS et Robert CHALIFOUR	---
SIEMFLA/ADELFA	Bruno BONNEAU	Charlotte COQUEREL
SYMBA	Philippe VACHER (réfèrent)	---
FDGDON 17	Pierre BARASCOU (réfèrent)	---

Le délégué du conseil municipal à la Commission de Contrôle de la Liste Electorale : Alain TEIXEIRA.

Réfèrent « cimetièrre » : Philippe VACHER

Réfèrent « Salle des fêtes » : Charlotte COQUEREL, Damien FRANCOIS, Dominique FAYS

Réfèrent « Repas de la commune » : Robert CHALIFOUR

Réfèrent « Arbre de Noël » : Charlotte COQUEREL

Réfèrent « sentier d'interprétation » : Jacqueline BURNAT, Philippe VACHER et Robert CHALIFOUR

8) Désignation des membres de la commission communale des Impôts Directs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, propose une liste de 24 personnes à Monsieur le Directeur des services fiscaux pour qu'il nomme 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

9) Enquêtes publiques pour la rétrocession de deux chemins

Monsieur le Maire informe l'assemblée que deux personnes ont demandées la possibilité d'acquérir deux parties de deux chemins ruraux car ils traversent leurs propriétés.

Les enquêtes publiques réglementaires correspondantes vont être diligentées dans les prochaines semaines afin de recueillir les avis des riverains.

Le Maire, Fabrice BARUSSEAU

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL *MERCREDI 29 JUILLET 2020*

1) Demande de subvention pour des travaux sur le voirie communale

Monsieur le Maire fait part des travaux à réaliser sur les voies communales n°4, 9, 31, 40 et 44 représentant 2,933 km.

Les travaux seront réalisés en régie avec les agents et le matériel du SIVOM de Migron-Villars-Le Seure. Il propose de solliciter le Conseil départemental, au titre du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle, pour le financement des travaux nécessaires. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la prévision des travaux ; Décide de solliciter une subvention auprès du Conseil départemental pour 40 % des travaux ; Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

2) Point sur les travaux de voirie

Le goudronnage sera fait dans le courant de la semaine du 03 au 07 août.

3) Transports et mobilités : organisation des arrêts

Monsieur le Maire informe qu'après l'avis favorable des services concernés, l'arrêt de bus du bourg va être déplacé à côté de la mairie à partir de septembre prochain.

- Il indique qu'il existe deux modes de transport alternatif auxquels la population, privée de véhicule, peut faire appel : il s'agit du transport à la demande « Allo Buss » et du « Rézo Pouce ». Tous les renseignements sont disponibles à la mairie ou sur le site internet de la Communauté d'Agglomération.

4) Modification budgétaire

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter des crédits supplémentaires pour un montant de 1 532 € afin de compléter ceux inscrits au budget primitif 2020.

5-6) Délégués aux syndicats et représentants aux commissions de la Communauté d'Agglomération de Saintes

Ces deux points sont reportés à une rencontre ultérieure lorsque la CDA aura mise en place ces commissions.

7) Animation du sentier d'interprétation

En raison de la situation sanitaire actuelle et étant donné l'incertitude de l'évolution de la circulation du virus Covid-19, le conseil municipal décide de ne pas proposer d'animation pour cette année. Monsieur le Maire demande que les référents chargés du sentier réfléchissent dès maintenant au programme 2021.

8) Questions diverses

* Monsieur le Maire :

- informe qu'une procédure de nettoyage d'office est en cours pour plusieurs parcelles situées dans le

bourg et à Chautabry pour lesquelles les propriétaires négligent l'entretien.

- se félicite de la mobilisation des bénévoles pour la confection de masques barrières destinés à la lutte contre le Covid19. Il propose de marquer la reconnaissance de la commune en invitant les personnes à participer à une journée récréative. Une subvention sera sollicitée auprès du Conseil Départemental.

* Gaëlle BERNARD demande s'il est possible d'organiser une formation à la manipulation du défibrillateur. Les Pompiers seront sollicités.

* Philippe VACHER demande à qui faut-il s'adresser pour faire réaliser le nettoyage des cours d'eau. C'est le SYMBA qui est responsable de ce type de travaux.

* Le 08 août, un chantier bénévole va réaliser le dallage de la fontaine de Font-Robert ainsi que le jointoiment du puits récemment réhabilité au même lieu.

Le Maire, Fabrice BARUSSEAU

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL *MERCREDI 30 SEPTEMBRE 2020*

1) Demande de subvention au titre des amendes de police pour la sécurité routière

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve les propositions de sécurisation de la circulation sur divers points de la commune ; Décide de solliciter une subvention auprès du Conseil départemental ; Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

2) Demande de subvention pour la rénovation des bâtiments communaux

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité décide le remplacement d'une porte, d'une fenêtre et l'installation d'un volet roulant au bâtiment de l'ancienne école ; sollicite une subvention auprès du conseil départemental via le Fonds d'Aide pour la Revitalisation des Petites Communes ; Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

3) Demande de subvention au titre de la restauration du petit patrimoine rural

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental de la Charente-Maritime pour les travaux de restauration du puits de Font-Robert.

4) Adhésion au groupement de commande pour la médecine préventive

Le contrat en cours pour la médecine du travail prendra fin au 31 décembre 2020. La Communauté d'Agglomération de Saintes propose de constituer un groupement de commande pour renouveler le marché de mission de médecine préventive et professionnelle et soumet aux conseils municipaux des communes souhaitant adhérer, une convention constitutive de ce groupement. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la convention, autorise Monsieur le Maire à la signer.

5) Résultats des enquêtes publiques et fixation des prix de vente

Ces enquêtes concernant la cession par la commune d'une partie des chemins ruraux n°25 et 50 se sont déroulées du 16 juillet au 04 août 2020. Elles ont fait l'objet d'un avis favorable du commissaire enquêteur.

Vu qu'aucune observation n'a été formulée, vu l'avis favorable du commissaire enquêteur, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la cession d'une partie des chemins ruraux n°25 et 50 ; fixe le prix à 1 € le m² ; dit que la délimitation du terrain sera à la charge des acquéreurs.

6) Mise à jour des numéros de maison

Le conseil municipal décide que la parcelle AI 59 portera le numéro 24 rue de la Mairie.

7) Questions diverses

Le conseil municipal désigne Fabrice BARUSSEAU et Damien FRANCOIS comme référents « tempête » auprès d'ENEDIS.

Le conseil municipal donne son accord pour l'installation d'un éclairage au terrain de boules.

Le Maire, Fabrice BARUSSEAU

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL *MERCREDI 18 NOVEMBRE 2020*

1) Adhésion au contrat groupe d'assurance contre les risques statutaires

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le contrat d'assurance garantissant les frais laissés à la charge des communes pour indemniser ses agents en arrêt maladie proposé par le centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Charente-Maritime ; Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

2) Modifications budgétaires

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter des crédits supplémentaires pour un montant de 21 880 € afin de compléter ceux inscrits au budget primitif 2020.

3) Compte-rendu des commissions

Le conseil municipal, prend acte des comptes-rendus de la commission des chemins et de la commission communication.

4) Point sur les travaux

Monsieur le Maire fait le point sur les travaux en cours ou terminés

- le broyage des fossés courants et accotements
- au cimetière (2^{ème} tranche de la reprise des concessions, et enherbement de la seconde partie)
- travaux dans les bâtiments et logements communaux

5) Annulation de l'Arbre de Noël

Le vendredi 11 décembre prochain à la salle des fêtes de Migron, l'Arbre de Noël devait être organisé pour les enfants des deux communes. En raison des conditions sanitaires liées à l'épidémie de COVID-19, il paraît plus prudent de l'annuler. Cependant, le conseil municipal décide de maintenir les cadeaux offerts aux enfants. La distribution sera faite directement au domicile des familles concernées par les conseillers municipaux.

7) Questions diverses

*** Le repas de la commune :**

Le repas servi aux habitants de la commune est habituellement organisé au mois de février. Or, en raison des conditions sanitaires incertaines, le conseil municipal décide de reporter ce moment convivial. Une date sera fixée ultérieurement en fonction de l'évolution du contexte.

*** Bande dessinée « La Charente-Maritime, une histoire entre terre et mer » :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une BD vient d'être d'éditée par les Editions du Signe, elle retrace de façon ludique l'histoire du département. Un exemplaire spécimen est consultable en mairie. Monsieur le Maire propose d'organiser une commande groupée pour bénéficier de conditions tarifaires avantageuses. Renseignement au secrétariat de la mairie et sur la page facebook de la commune.

*** Concours « de la plus belle décoration de Noël » :**

Il est proposé d'organiser un concours photo par l'intermédiaire de la page facebook de la commune. Une information détaillant l'opération sera diffusée.

Le Maire, Fabrice BARUSSEAU



Le maire et le
conseil municipal
vous présentent
leurs meilleurs vœux
pour 2021 !!!